

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 09 octobre 2026

CONVOCATION : 2 octobre 2026

Présents : Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Yves-Marie LALLICAN, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Sylvie DUHAMEL, Erwan MOREAU, Etienne JEGOU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE, Erwan HERVÉ.

Absents : Yannick GOURIÉ, Jean-François LE BOUGUENNEC, Véronique FRUGNAC, Emmanuel LECHEVALIER, Audrey BOURDIN, Thierry GUERRIAU.

Procurations : Yannick COCHAUD, Laurent BAUDE, Christine TROCHU, Jérôme TREMORIN, Isabelle LIMOUX, Pierre-Yves SAGET.

111. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs pour le poste de chef de cuisine (Acte 4.1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération 108-2025 en date du 11 décembre 2025 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs et la création d'un poste de chef.fe de cuisine,

Considérant le recrutement prochain d'un chef de cuisine,

M. Jean-François LE BOUGUENNEC, adjoint aux Ressources Humaines informe l'assemblée :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est également indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, ou comme pour la délibération 108-2025 de décembre 2025, pour ouvrir à plusieurs grades au sein du même cadre d'emploi le poste.

Concernant le poste de chef de cuisine de la filière technique crée fin 2025, il a initialement été fléché sur tous les grades d'adjoint technique – filière technique – catégorie C. Il s'avère que ce poste peut être fléché aussi sur les grades de techniciens, à savoir technicien, technicien principal 1^{ère} classe et 2^{ème} classe au vu des missions du poste et des responsabilités.

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable du CST en date du 29/09/2026,

Vu l'avis de la commission AFRH en date du 07/10/2026,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document inhérent à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

